

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00538

Numéro SIREN : 311 903 496

Nom ou dénomination : BBM ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010168

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/010168**
n°de gestion : **1977B00538**
n°SIREN : **311 903 496 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 24/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BBM ET ASSOCIES - Société par actions simplifiée
4 rue Paul Valérien Perrin ZI la Tuilerie II 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1382380



1382380

Désignation de l'entreprise : SAS BBM & ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 4 Rue Paul Valérien Perrin		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 1 1 9 0 3 4 9 6 0 0 0 2 5			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122017	N-1 31122016					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 703 255	2 703 255	2 703 255	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	344 648	303 254	41 395	52 153
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 433 744	1 059 044	374 700	262 269
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations		CU	CV	582 398		582 398	582 397
	Créances rattachées à des participations		BB	BC	4 174		4 174	4 510
Autres titres immobilisés	BD		BE	16		16	16	
Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	67 527		67 527	67 527	
TOTAL (II)		BJ	BK	5 135 762	1 362 297	3 773 464	3 672 126	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ	61 856		61 856	133 399
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	4 681 842	561 831	4 120 011	4 227 577
		Autres créances (3)	BZ	CA	586 718		586 718	274 781
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	336 282		336 282	335 672
Disponibilités		CF	CG	793 972		793 972	662 151	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	106 727		106 727	36 830	
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 567 397	561 831	6 005 567	5 670 410	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	11 703 159	1 924 128	9 779 031	9 342 536	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	71 701	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS BBM & ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 206 334)	DA	2 206 334	2 206 334	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 076 515	1 076 515	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	158 254	133 859	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	271 704	288 201	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	461 148	487 897	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	4 173 954	4 192 806	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	38 068	34 068	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	38 068	34 068	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	329 687	202 737	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	48 967	33 319	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	925 630	990 383	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 744 587	1 631 582	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	70 192	80 287	
Compte régul	EB	2 447 945	2 177 354		
TOTAL (IV)	EC	5 567 008	5 115 662		
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	9 779 031	9 342 536		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 358 198	4 996 257	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

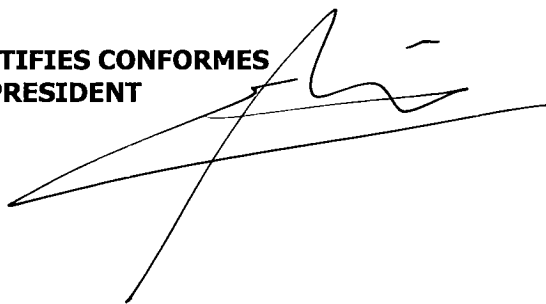
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
Désignation de l'entreprise : SAS BBM & ASSOCIES						Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	10 282 766	FH		FI	10 282 766	9 844 809	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 282 766	FK		FL	10 282 766	9 844 809	
	Production stockée *					FM	(71 543)	38 528	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	317 838	199 299	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 790	3 811	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 536 850	10 086 448
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		245	
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 256 990	4 133 525	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	195 356	211 509	
	Salaires et traitements *					FY	3 370 778	3 164 185	
	Charges sociales (10)					FZ	1 496 386	1 423 263	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	155 584	149 202
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	356 787	255 298
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 000	24 068	
Autres charges (12)					GE	54 409	41 515		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 890 289	9 402 811	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	646 561	683 637	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	(370)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	35 658	12 100	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	610	3 310	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	36 268	15 410
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 749	4 757	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 749	4 757	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	30 519	10 653	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	676 710	694 290	

Désignation de l'entreprise SAS BBM & ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 062	607	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	14 250	16 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 312	17 107	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	77 071		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 889	17 953	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	423		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	81 383	17 953	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(65 072)	(846)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	38 988	37 225	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	111 503	168 322	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 589 060	10 118 964	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 127 912	9 631 067	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	461 148	487 897	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	35 658	12 100	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	62 591	28 599	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	226	211		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		81 383	16 312		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs	

« BBM & ASSOCIES »
SAS au capital de 2 206 333,70 €
Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin
ZI La Tuilerie II
38170 SEYSSINET PARISET
311.903.496 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2017

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned over the text 'LE PRESIDENT'.



Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2017.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2017.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans



Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêt des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.



Règles et Méthodes Comptables

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 163 071 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.



Règles et Méthodes Comptables

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La société bénéficie du CICE au titre de ses salariés éligibles. Le produit est présenté au crédit des charges de personnel.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers le financement d'effort en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

BBM & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 2 206 333,70 €
Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin, ZI La Tuilerie II, 38170 SEYSSINET-PARISSET
311.903.496 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 461 147,58 euros de la manière suivante :

* 5 % à la réserve légale, soit la somme de23 057,38 euros

* à titre de dividendes, soit la somme de438 090,20 euros

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 161 909,80 euros sur les réserves facultatives, en vue de parvenir avec le bénéfice de l'exercice à un dividende global de 600 000,00 euros, soit 45,84 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 600 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

300 000,00 euros, soit 22,92 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

379 610,00 euros, soit 29 euros par titre

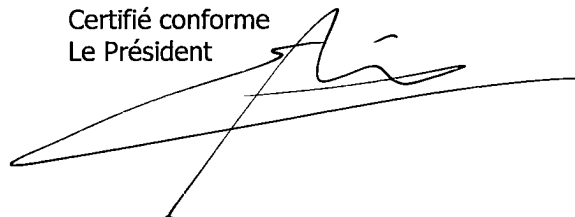
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 379 610,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

480 000,00 euros, soit 36,67 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 480 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président



BBM & ASSOCIES

S. A. S. au Capital de 2 206 333,70 €

Siège Social : ZI La Tuilerie II

4, Rue Valérien Perrin

38170 SEYSSINET PARISSET

311 903 496 RCS GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés de la société,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **BBM & ASSOCIES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Audit Dauphiné

Commissariat aux Comptes

ZAC Briffaut EST

95, Chemin des Huguenots

26000 VALENCE

tél. 04 75 78 25 80 - fax 04 75 78 25 81

audit.dauphine@sofidec.com

www.sofidec.com

SARL au capital de 8 000 € - N° TVA : FR 63352919385
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble
RCS Romans B 352 919 385 - siret 352 919 385 00034 - naf 6920Z

 **FRANCEDEFI**
MEMBRE INDEPENDANT

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

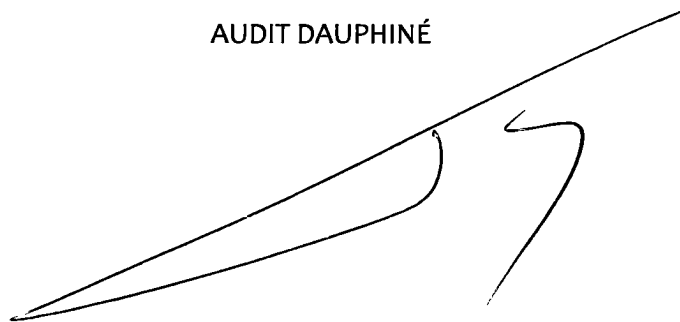


- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A VALENCE, LE 14 JUIN 2018

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT DAUPHINÉ



Joël FRAISSE





Bilan Actif

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	2 703 255		2 703 255	2 703 255
	Autres immobilisations incorporelles	344 648	303 254	41 395	52 153
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 433 744	1 059 044	374 700	262 269
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	582 398		582 398	582 397	
Créances rattachées à des participations	4 174		4 174	4 510	
Autres titres immobilisés	16		16	16	
Prêts					
Autres immobilisations financières	67 527		67 527	67 527	
TOTAL (II)	5 135 762	1 362 297	3 773 464	3 672 126	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	61 856		61 856	133 399
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	4 681 842	561 831	4 120 011	4 227 577	
Autres créances	586 718		586 718	274 781	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	336 282		336 282	335 672	
DISPONIBILITES	793 972		793 972	662 151	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	106 727		106 727	36 830
	TOTAL (III)	6 567 397	561 831	6 005 567	5 670 410
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	11 703 159	1 924 128	9 779 031	9 342 536	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

71 701

72 037





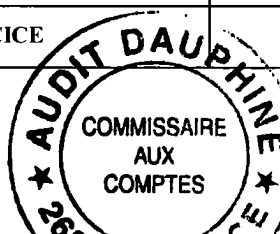
Bilan Passif

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 206 334	2 206 334
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 076 515	1 076 515
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	158 254	133 859
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	271 704	288 201
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	461 148	487 897
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	4 173 954	4 192 806
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	38 068	34 068
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	38 068	34 068
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	329 687	202 737
	Emprunts et dettes financières divers	48 967	33 319
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	925 630	990 383
	Dettes fiscales et sociales	1 744 587	1 631 582
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	70 192	80 287	
Produits constatés d'avance (1)	2 447 945	2 177 354	
	Total des dettes	5 567 008	5 115 662
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 779 031	9 342 536
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	461 147,58	487 897,39
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 358 198	4 996 257	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



**Compte de Résultat**

		31/12/2017		31/12/2016	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	10 282 766	100,00	9 844 809	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	10 282 766	100,00	9 844 809	100,00
	Production stockée	(71 543)	-0,70	38 528	0,39
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	317 838	3,09	199 299	2,02
Autres produits	7 790	0,08	3 811	0,04	
	Total des produits d'exploitation	10 536 850	102,47	10 086 448	102,45
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			245	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	4 256 990	41,40	4 133 525	41,99
	Impôts, taxes et versements assimilés	195 356	1,90	211 509	2,15
	Salaires et traitements	3 370 778	32,78	3 164 185	32,14
	Charges sociales du personnel	1 496 386	14,55	1 423 263	14,46
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	516 370	5,02	428 568	4,35
	Autres charges	54 409	0,53	41 515	0,42
	Total des charges d'exploitation	9 890 289	96,18	9 402 811	95,51
	RESULTAT D'EXPLOITATION	646 561	6,29	683 637	6,94
PRODUITS FINANCIERS	Opéra. comm.				
	Bénéfice attribué ou perte transférée	(370)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	35 658	0,35	12 100	0,12
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	610	0,01	3 310	0,03
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des produits financiers	36 268	0,35	15 410	0,16
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 749	0,06	4 757	0,05
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	5 749	0,06	4 757	0,05
	RESULTAT FINANCIER	30 519	0,30	10 653	0,11
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	676 710	6,58	694 290	7,05
	Total des produits exceptionnels	16 312	0,16	17 107	0,17
	Total des charges exceptionnelles	81 383	0,79	17 953	0,18
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(65 072)	-0,63	(846)	-0,01
	PARTICIPATION DES SALARIES	38 988	0,38	37 225	0,38
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	111 503	1,08	168 322	1,71
	TOTAL DES PRODUITS	10 589 060	102,98	10 118 964	102,78
	TOTAL DES CHARGES	10 127 912	98,49	9 631 067	97,83
	RESULTAT DE L'EXERCICE	461 148	4,48	487 897	4,96





Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2017.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2017.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

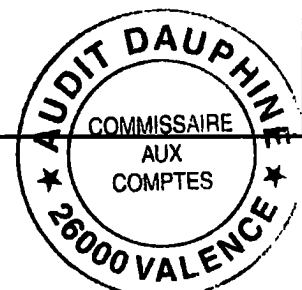
Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans





Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.





Règles et Méthodes Comptables

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 163 071 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.



Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.



Règles et Méthodes Comptables

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La société bénéficie du CICE au titre de ses salariés éligibles. Le produit est présenté au crédit des charges de personnel.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers le financement d'effort en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.





ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	3 026 837		21 066			3 047 903
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 026 837		21 066			3 047 903
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	445 443		83 001		800	527 644
Matériel de transport	347 597		95 713		67 180	376 130
Matériel de bureau, mobilier	595 520		61 788		127 338	529 970
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 388 560		240 502		195 318	1 433 744
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	586 907		404		739	586 572
Autres titres immobilisés	16					16
Prêts et autres immobilisations financières	67 527					67 527
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	654 449		404		739	654 114
TOTAL	5 069 846		261 973		196 056	5 135 762

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué :

- Du fonds de commerce pour un montant de 2 667 345€
- Autres immobilisations incorporelles pour un montant de 308 935€.





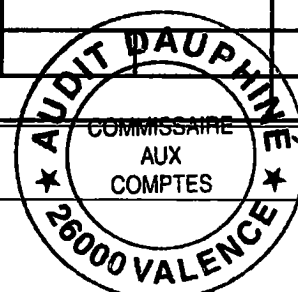
ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	271 429	31 825		303 254
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	271 429	31 825		303 254
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	379 468	19 925	800	398 593
Matériel de transport	260 759	45 646	63 291	243 113
Matériel de bureau, mobilier	486 063	58 612	127 338	417 337
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 126 290	124 182	191 429	1 059 044
TOTAL	1 397 719	156 007	191 429	1 362 297

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier	89						89
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	89						89
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	89						89
TOTAL GENERAL NON VENTILE			89				89



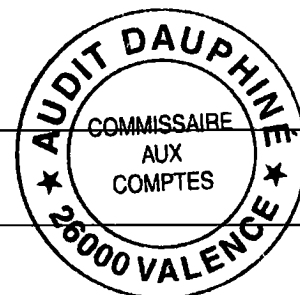


ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	4 174	4 174	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	67 527	67 527	
	Clients douteux ou litigieux	491 501	491 501	
	Autres créances clients	4 190 341	4 190 341	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 709	5 709	
	Impôts sur les bénéfices	242 997	242 997	
	Taxes sur la valeur ajoutée	139 481	139 481	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	32 583	32 583	
	Débiteurs divers	164 948	164 948	
	Charges constatées d'avances	106 727	106 727	
TOTAL DES CREANCES		5 446 988	5 446 988	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	329 687	120 877	184 441	24 370
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	12 607	12 607		
	Fournisseurs et comptes rattachés	925 630	925 630		
	Personnel et comptes rattachés	299 641	299 641		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	451 982	451 982		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	916 142	916 142		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	76 822	76 822		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	36 360	36 360		
	Autres dettes	70 192	70 192		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	2 447 945	2 447 945			
TOTAL DES DETTES		5 567 008	5 358 198	184 441	24 370
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		221 581			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		94 659			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					





ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	13 090,00	168,5511	2 206 333,70
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	13 090,00	168,5511	2 206 333,70





ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	34 068	4 000		38 068	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		34 068	4 000		38 068
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	460 291	356 787	255 247	561 831
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	460 291	356 787	255 247	561 831
TOTAL GENERAL		494 359	360 787	255 247	599 899
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		360 787	255 247		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					





ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2017
Total des Produits à recevoir		229 337
Autres créances clients		77 324
<i>CLIENTS FACT. A ETABLIR</i>	43 796	
<i>FACTURES A ETABLIR INTRAGROUPE</i>	33 528	
Autres créances		152 013
<i>FOURNISSEURS AVOIRS A REC</i>	149 804	
<i>ORGANISMES PRODUITS A REC</i>	2 209	





ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2017
Total des Charges à payer		986 061
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 715
<i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</i>	3 715	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		437 816
<i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	199 550	
<i>FOURN FACTURES NON PARVENUES G</i>	238 266	
Dettes fiscales et sociales		513 454
<i>CONGES A PAYER</i>	254 186	
<i>PROVISION PARTICIP. SALARIES</i>	38 988	
<i>PERSONNEL CHARGES A PAYER</i>	6 467	
<i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA</i>	122 009	
<i>ORGANISMES CHARGES A PAYE</i>	14 981	
<i>CHARGES FISCALES S/CONGES A PA</i>	5 414	
<i>ETAT AUTRES CHARGES A PAY</i>	71 408	
Autres dettes		31 077
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	30 190	
<i>DIVERSES CHARGES A PAYER</i>	887	





ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2017	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		106 727	2 447 945
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		106 727	2 447 945





ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Engagements en pensions, retraite et assimilés		163 071	
		163 071	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		163 071	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			





ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **182 779** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

